CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92543** **VALABLE JUSQU'AU** **03/05/2027**

ÉDITÉ LE 30/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2002

Raison sociale : SANIBAT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/03/2025

Capital : 8 000

8 RUE DU MOULIN
52800 VESAIGNES-SUR-MARNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUMONT

Siret : 443 779 962 00010

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4401906

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 152030975C001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 152030975C001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 25 32 16 13 **Fax :**

Portable : 07 71 78 14 74

Responsabilité légale :
TRIFIGNY ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRIFIGNY JULIEN, YVES, PIERRE, DANIEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRIFIGNY FRANCK PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sanibat.fr

E-mail : contact@sanibat.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 140 712 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	02/05/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	6	04/05/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 13:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E92543** **VALABLE JUSQU'AU** **03/05/2027**

ÉDITÉ LE **30/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2002
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/03/2025
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUMONT

Siret : **443 779 962 00010**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4401906

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 152030975C001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 152030975C001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **SANIBAT**

8 RUE DU MOULIN
52800 VESAIGNES-SUR-MARNE

Téléphone : 03 25 32 16 13 **Fax :**
Portable : 07 71 78 14 74

Site Internet : http://www.sanibat.fr
E-mail : contact@sanibat.fr

Responsabilité légale :
TRIFIGNY ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRIFIGNY JULIEN, YVES, PIERRE, DANIEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRIFIGNY FRANCK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/05/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	04/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 13:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.